

CR Conseil municipal Cussey-sur-l'Ognon – 27/05/2020

Ouverture de séance : 20h40

Secrétaire de séance : Laurence Ricq

Présents : Aude Bettinelli, Gildas Duchene, Carole Lamielle, Jean-François Menestrier, Bruno Petiet, Elisabeth Rabolin, Elisa Renaud, Laurence Ricq, Sylvaine Roux-Streit, Bertrand Ruhier, Alexandre Saoul, Sébastien Thibaud, Etienne Vuillemin

1 pouvoirs : Jean-Marc Fevre donne pouvoir à Jean-François Menestrier

Ouverture de la séance à 20h36 dans les conditions fixées par le protocole sanitaire

La tenue du conseil est soumise au protocole sanitaire et ne permet pas l'accueil du public.

Le conseil municipal désigne 2 assesseurs : Aude Bettinelli et Etienne Vuillemin et une secrétaire : Laurence Ricq

Jean-François Menestrier lit la liste des conseillers élus.

Elisabeth Rabolin préside la séance et prend la parole et fait l'appel des présents : Aude Bettinelli, Gildas Duchene (arrivé à 20h40), Carole Lamielle, Jean-François Menestrier, Bruno Petiet, Elisabeth Rabolin, Laurence Ricq, Sylvaine Roux-Streit, Bertrand Ruhier, Alexandre Saoul, Sébastien Thibaud, Etienne Vuillemin, Elisa RENAUD.

Jean-François Menestrier informe que Maryline Valduga est démissionnaire.

Ordre du jour :

1. Election du maire
2. Fixation du nombre des adjoints
3. Election des adjoints

1. Election du maire

Elisabeth rappelle les modalités du vote (L'élection du maire a lieu au scrutin secret à la majorité absolue) et demande quels sont les candidats : Jean-François Menestrier se présente et est l'unique candidat aux fonctions de maire.

Vote : 14 votants – 1 bulletin blanc et 13 voix pour Jean-François Menestrier

Jean-François Menestrier est élu maire de Cussey-sur-l'Ognon.

Jean-François Menestrier remercie le conseil pour la confiance qu'il lui accorde après son engagement de 2 ans. Il remercie les 3 nouveaux conseillers qui ont rejoint l'équipe, Elisa, Gildas et Sylvaine et qui ont su s'intégrer dans cette période particulière de crise sanitaire.

Cette période de confinement a été déstabilisante et a conduit chacun à s'adapter au jour le jour pour répondre aux attentes et obligations qui incombent aux membres du conseil. Il insiste sur la notion d'équipe, liste unique, où c'est la somme des qualités et des compétences de chacun qui font la valeur de l'équipe et donne du sens aux actions.

Chacun doit faire preuve de bienveillance et de solidarité et doit pouvoir participer aux débats en toute sincérité.

Les actions doivent s'inscrire dans une certaine rigueur qui est d'ailleurs rappelée dans la loi où seul l'intérêt général doit être poursuivi avec impartialité et intégrité.

Jean-François Menestrier espère et souhaite un mandat riche de projets et de décisions toujours respectueuses de l'intérêt général de façon à agir pour le bien commun.

2. Fixation du nombre des adjoints

Jean-François Menestrier propose de fixer le nombre d'adjoint à 3. La répartition doit tenir compte de la parité dans l'exécutif. Il est possible de donner des délégations à des conseillers avec possibilité d'indemnisations.

La répartition des délégations se fera entre les 3 adjoints et les conseillers intéressés.

Vote pour 3 adjoints : 12 pour, 2 abstentions

3. Election des adjoints

Jean- François propose les adjoints suivants : Aude Bettinelli, Sébastien Thibaud, Elisabeth Rabolin

Aucune autre liste ne se propose, le resultat est le suivant :

Vote : 14 votants : 12 voix pour, 2 bulletins nuls

Les adjoints élus sont :

- 1^{er} adjoint : Aude Bettinelli
- 2^{ème} adjoint : Sébastien Thibaud
- 3^{ème} adjoint : Elisabeth Rabolin

Jean-François Menestrier remercie le conseil municipal pour le vote des adjoints et déclare le conseil installé.

Jean-François Menestrier lit la charte de l'élu local.

Séance levée à 21h31